

Image not found or type unknown



Remboursement de tva suite revente en zone anru

Par **Tefer**, le **29/08/2010** à **10:34**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai acheté une maison dans une zone ANRU avec mon amie en 2009.

Nos revenus nous ont permis d'avoir une réduction de TVA de 5.5% à l'achat.

Depuis nous sommes pacsés.

Devons nous rembourser les 14.1% de TVA en cas de vente de la maison du à la rupture du pacs ?

Si oui, est-ce le compromis de vente ou le passage chez le notaire qui fait foi?

Ou plus clairement, la rupture de pacs doit-elle être effective avant le compromis de vente?

Merci d'avance